Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260605-202604033033-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**04**	**033**	**033**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 11
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt neuf mai deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Catherine AUTRET GUILLERM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC,
Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Philipp OERDING, Marcel L'HOSTIS qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Yann GOASGUEN

A été élue secrétaire de séance : Catherine AUTRET GUILLERM

➢ TARIFS CANTINE 2026- 2027

Pour rappel, les tarifs cantine n'ont pas été revus depuis 2023-2024. La commune de Locquénolé a passé une convention avec API pour la livraison des repas à la cantine depuis 1 an ; et les tarifs vont augmenter à la rentrée.

TARIFS CANTINE	2023-2024	2026-2027
Enfant QF* supérieur ou égal à 1300	4.15	4.20
Enfant QF* inférieur à 1300	3.40	3.45
Enfant QF* inférieur ou égal à 1000	1.00	1.00
TARIFS AUTRES		
Adulte	5.05	5.10
Panier repas	0.55	0.60

*QF : quotient familial
Ces tarifs sont votés pour l'année scolaire 2026-2027.
Les familles qui souhaitent bénéficier de ces tarifs devront envoyer en mairie une attestation CAF datant de moins de 3 mois avant le 17 aout 2026. A défaut de justificatif de quotient familial, le tarif plein sera appliqué

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide

D'adopter la grille tarifaire ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents (12 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre)

Secrétaire de séance
Catherine AUTRET GUILLERM

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 5 juin 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)